



Communiqué

le 01/03/2018

Enorme victoire : les PATS siègeront au sein des CATSIS et CASDIS !

La sénatrice Troendle l'a annoncé ce matin en CNSIS : l'amendement que le SNSPP-PATS défend depuis plusieurs années va enfin aboutir !

Le SNSPP-PATS avait en 2016 sillonné l'ensemble du territoire national pour rencontrer les députés et sénateurs qui voudraient bien porter cette revendication.

La députée Isabelle Bruneau avait ainsi défendu dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale et en notre présence, notre proposition qui avait retenu toute l'attention des parlementaires.

Nous n'avons cessé depuis de défendre inlassablement cette position lors de chaque CNSIS jusqu'à ce matin où l'on nous a annoncé que le texte verrait prochainement le jour !

Certains malhonnêtes tenteront de s'approprier la paternité de cette réforme mais qu'importe l'important est ailleurs : nos collègues PATS seront reconnus à leur juste valeur et pourront désormais s'exprimer lors des conseils d'administration des SDIS.

C'est une très belle victoire pour notre organisation et nous remercions tous les PATS qui œuvrent à nos côtés pour la défense du service public !